

INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION FRAUDE - SOCIÉTÉ BOIS ET PELLETS

Une société en ligne *Bois et Pellets* propose de la vente de bois via internet depuis Pins-Justaret, il s'agit d'une arnaque, aucune société n'existe sur la commune, nous vous appelons à la plus grande vigilance, merci.



LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE - DECLARATION POULAILLER EN MAIRIE

Communiqué du Préfet de la Haute Garonne

Je vous informe d'une décision du ministre de l'agriculture relative à l'influenza aviaire :

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel en Europe d'une part, et de l'approche de la période migratoire à risque d'autre part, la France est en situation de forte vigilance.

A ce titre, à partir de ce jour la France passe au niveau de risque « élevé » sur le territoire hexagonal.

Cette décision implique pour tous les particuliers détenteurs d'une basse cours (poules, canards, oiseau d'ornement...), quel que soit le nombre, de :

1°) déclarer en mairie (formulaire Cerfa disponible) ou par téléservice (<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default.aspx/requests/cerfa0/>) son poulailler,

2°) claustrer ou mettre sous filets tous les animaux.

Les déclarations enregistrées en mairie sont à transmettre à la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) : ddpp@haute-garonne.gouv.fr

La DDPP est à votre disposition pour toute question.

L'influenza aviaire est une maladie qui touche tous les oiseaux. Dans sa forme actuelle, elle n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire. Toutefois, elle a des conséquences économiques importantes.

Pour plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-france-passe-au-niveau-de-risque-eleve-sur-le-territoire-hexagonal-et-renforce>



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER À LA MÉDIATHEQUE DE PINS-JUSTARET À PARTIR DE 12 ANS



pass COVID-19
sanitaire



L'AGENDA DES MANIFESTATIONS DU MURETAIN AGLO - NOVEMBRE 2021

Vivre et vibrer en Muretain



[Cliquez ici pour accéder à l'agenda des manifestations d'octobre des 26 communes du Muretain Agglo par l'Office de Tourisme du Muretain](#)

Pour contacter vos Conseillers Départementaux :

Mme Annie VIEU ou M. Thierry SUAUD : appelez au 05.34.33.14.23 ou au 05.34.33.14.24



Pour contacter votre députée :

Mme Sandrine MÖRCH : appelez au 06.38.37.39.60 ou au 06.75.14.06.58 ou envoyer un mail à contact@morch.fr